

COMMUNE de  
DALHEM  
Code postal 4607

Agent traitant :  
Delphine VERRIER,  
Employée d'Administration  
04/374.74.23

Procès-verbal  
approuvé le :

Envoyé le :

15.03.2018

A: \* PV  
\* Demier  
\* Greffe trib.  
\* Trib. I<sup>er</sup> Inst.

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

3.7

## SEANCE DU 06 MARS 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,  
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,  
M. R. MICHIELS, Président du CPAS  
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

**OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N° 16/2018**  
**TRAVAUX DE MISE A NIVEAU D'UN TERRAIN SITUÉ RUE DE**  
**VISÉ ENTRE LE N°24 ET 34 À DALHEM**  
**DU 05.03.2018 AU 07.09.2018**

### Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le  
Bourgmestre en date du 01 mars 2018.

La Secrétaire,  
J. LEBEAU

PAR LE COLLEGE,

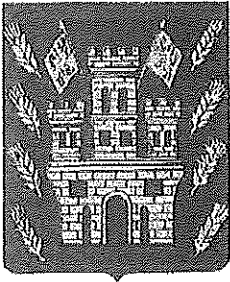
Le Président,  
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,  
J. LEBEAU

Le Bourgmestre,  
A. DEWEZ





COMMUNE de  
**DALHEM**  
Code postal 4607

Agent traitant :  
Delphine VERRIER,  
Employée d'administration  
04/374.74.23

Procès-verbal  
approuvé le :

Envoyé le :

05.03.2018

A : *2 PV*  
*2 Dossiers*  
*2 Police Dalhem*  
*2 Greffe Trib*  
*2 Trib. Liege Inst.*  
*2 J. JANSSEN*  
*2 J. MARON*  
*2 D. SCHAMBAERT*  
*2 Représentant*

**OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N° 16/2018**  
**TRAVAUX DE MISE A NIVEAU D'UN TERRAIN SITUÉ RUE DE**  
**VISÉ ENTRE LE N°24 ET 34 À DALHEM**  
**DU 05.03.2018 AU 07.09.2018**

Le Bourgmestre,

Vu que des travaux d'ouverture de mise à niveau d'un terrain doivent être effectués par l'entreprise J. DEFLANDRE & FILS S.A., rue du Charbonnage 21 à 4020 WANDRES, entre le n° 24 et le n° 34 de la Rue de Visé à DALHEM à partir du lundi 05 mars 2018 pour une durée de 6 mois ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité ;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage ;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE**

Art.1. Du lundi 05 mars 2018 à 06H00 au vendredi 07 septembre 2018 à 19H00, la circulation sera limitée à 30 km/h entre les n° 24 et n° 34 de la Rue de Visé à DALHEM. **Suite aux chantiers en cours dans le centre de DALHEM, les camions emprunteront la direction vers VISE et non vers le centre de DALHEM.**

Art.2. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.3. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C43, A51 et panneaux sortie de camion type III) seront mis en place par la société J. DEFLANDRE & FILS S.A..

Art.4. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1<sup>ère</sup> instance de LIEGE, aux services de secours, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse et au Service des travaux.

Le Bourgmestre,  
A. DEWEZ